

**Arrêté n° DDT/SETAF/MGER/24-2022- 04 - 26 - 00007
portant modification de la composition de la Commission Départementale
de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)**

**Le préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.112-1-1 et D.112-1-11 ;
- Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.111-1-2, L.122-6-2, L.122-8, L.122-14, L.123-1-2, L.123-1-5, L.123-1-6, L.123-1-9, L.124-2 ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R.514-37 à R. 514-40 relatifs à la représentation des organisations professionnelles d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions en fonction de leurs résultats aux élections aux chambres d'agriculture ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.133-1 à R.133-15 relatifs aux commissions administratives à caractère consultatif ;
- Vu le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementales et interdépartementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DDT/SETAF/MGER/24-2022-02-01-00001 du 21 février 2022 fixant la composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Vu les propositions des organismes visés au décret du 9 juin 2015 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Dordogne.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° DDT/SETAF/MGER/24-2022-02-01-00001 du 21 février 2022 fixant la composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers est ainsi modifié en ce qui concerne les personnes désignées :

10. Au titre de représentant de la **fédération des chasseurs** de Dordogne,

Titulaire : M. Michel AMBLARD, président

Suppléant : M. Eric FOUSSARD, trésorier adjoint

12. Au titre des **2 associations agréées de protection de l'environnement** :

- La société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le sud-ouest (SEPANSO), représentant le président :

Titulaire : M. Serge FAGETTE

Suppléant : M. Michel GUIGNARD

- La fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique en Dordogne,

Titulaire : M. Jean-Michel RAVAILHE, président

Suppléant : M. Michel THOMAS, 3^e vice-président

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne et le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Dordogne.

Périgueux le 26 AVR. 2022

Le préfet

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Lamontagne', with a horizontal line underneath.

Jean-Sébastien LAMONTAGNE